

Les enjeux de la prévention en matière de santé

Déclaration du groupe des entreprises

L'avis qui nous est présenté s'inscrit dans le cadre des travaux qui doivent mener à la préparation de la future loi de santé. Or, dans le contexte actuel de contrainte budgétaire, toutes les pistes de réflexion doivent être ouvertes, afin de conserver et d'améliorer l'organisation des soins. Une bonne politique de santé nécessite un réel équilibre entre préventif et curatif, les deux étant complémentaires et donc plus efficaces.

La prévention en matière de santé repose sur trois piliers :

- l'implication de l'individu ;
- le rôle des professionnels de santé ;
- la responsabilité de la collectivité nationale.

Chaque individu doit personnellement s'impliquer dans la prévention de sa santé tout au long de sa vie. La prévention pour les jeunes fait partie de l'éducation par les parents, la Protection maternelle et infantile (PMI) ainsi que la médecine scolaire devant compléter cette formation. Malheureusement, il y a une baisse importante de médecins dans ces deux derniers secteurs.

La période de l'adolescence est particulièrement complexe pour faire adhérer les jeunes à la prévention. À cet âge d'insouciance et de bonne santé, ils ne se sentent pas concernés. Depuis plusieurs dizaines d'années, de nombreux comportements à risques se sont développés : la toxicomanie, les addictions, l'alcool, le tabac, les relations sexuelles de plus en plus précoces à 13-14 ans. Plus de 200 000 avortements par an malgré la pilule contraceptive et la pilule du lendemain.

Les professionnels de santé sont, par principe, des acteurs de la prévention mais depuis l'instauration de la formation continue obligatoire et, plus récemment, le Développement professionnel continu (DPC), ils ont un rôle essentiel dans les territoires de promotion de la prévention en partenariat avec les Agences régionales de santé (ARS).

Enfin, la collectivité nationale a une responsabilité régalienne de prévention des conditions de vie, d'habitat, de travail, d'environnement et de sécurité.

Le groupe des entreprises souhaite une réorganisation complète du système actuel de prévention, due à :

- une gouvernance complexe en raison d'une pluralité d'acteurs nationaux, régionaux, voir locaux. Selon l'avis, trente-quatre organismes publics travaillent pour la santé, l'éducation, l'information, la sécurité, ce qui ne facilite pas la coordination ;

- une difficile identification des financements afférents à la prévention, faute de distinction entre curatif et préventif. Selon les textes en 2010, 5,9 milliards d'euros auraient été consacrés à la prévention, ainsi que 5,7 milliards d'euros qui ont été intégrés dans les dépenses de santé sans distinction du curatif et du préventif ;

- une consommation médicamenteuse élevée qui est une réalité par rapport aux autres pays développés, sans toutefois nier les progrès considérables accomplis en matière pharmaceutique depuis les quatre-vingts dernières années. Le médicament a largement contribué à l'augmentation de l'espérance de vie qui, de 1960 à 2008, a augmenté de 15 ans, passant de 63 ans à 78 ans pour les hommes, et de 69 à 80 ans pour les femmes.

Par ailleurs, il ne faut pas omettre la responsabilité des utilisateurs qui se comportent de plus en plus en consommateurs, sans mesurer l'augmentation des coûts qu'ils engendrent pour l'assurance maladie française qui est la plus généreuse de la planète, ce qui explique les déficits depuis de nombreuses années.

Enfin, la prévention en matière de santé est un sujet qui nous concerne tous et l'ensemble des acteurs publics et privés doivent être associés à l'amélioration de cette prévention.

Ceci doit toutefois être réalisé en gardant à l'esprit l'idée d'efficience. C'est pourquoi, nous souhaitons tout particulièrement insister sur la nécessité de réaliser une réelle évaluation quantitative et qualitative des politiques menées jusqu'à présent et de les mettre en relief avec ce qui peut se pratiquer dans d'autres pays. Face à ce constat des rapporteurs, le groupe des entreprises propose de privilégier, à l'accroissement des moyens, une nouvelle organisation privilégiant l'association privé et public.

Le groupe des entreprises approuve l'essentiel des préconisations du texte et soutient une meilleure prise en compte de la prévention.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.